

La Lettre du



SYMADREM

SYNDICAT MIXTE INTERRÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT DES DIGUES DU DELTA DU RHÔNE ET DE LA MER



Pierre Raviol

INTERVIEW

Pierre Raviol, Président du SYMADREM

Monsieur Raviol, vous avez été élu, le 10 septembre dernier, Président du SYMADREM. Connaissez-vous le SYMADREM et quels ont été vos constats en prenant la présidence ?

Effectivement, du fait de mes autres engagements, notamment au sein du syndicat mixte de gestion des associations syndicales du Pays d'Arles ou encore de l'association syndicale de dessèchement des marais d'Arles, je connaissais déjà le SYMADREM. A l'époque, j'étais en relation avec ses dirigeants au sujet du ressuyage des terres.

En arrivant à la présidence, je me suis vite aperçu de l'utilité des actions de ce syndicat, principalement en termes de protection des personnes et des biens. De plus, j'ai trouvé une équipe très compétente et impliquée. Ça fait plaisir à voir.

Quels sont vos objectifs en tant que Président ?

J'ai toujours vécu au bord du Rhône, j'ai donc subi plusieurs crues et je connais les dégâts que cela peut engendrer. Par ailleurs, on ne peut pas monter indéfiniment les digues. La pression de l'eau, en cas de crue, est telle que les dommages causés par une brèche

seraient trop importants. C'est pourquoi le SYMADREM construit des digues dites résistantes à la surverse. C'est-à-dire que l'eau va s'écouler au-delà d'un certain seuil sans risque de brèche.

Il va donc falloir échanger avec les riverains, nous faire comprendre. Nous devons leur présenter les différents projets, leur expliquer pourquoi nous laissons passer l'eau au-delà d'une certaine limite, pourquoi nous avons fait le choix d'éloigner les digues des bords du Petit Rhône, pourquoi nous perturbons leur exploitation [aux agriculteurs], comment nous gérons les espaces acquis dans les ségonnaux ...

J'ai déjà commencé en rencontrant, entre autres, les chambres d'agriculture du Gard et des Bouches-du-Rhône, des associations de riverains... et ce travail de dialogue va perdurer tout au long de mon mandat.

Quels sont les grands défis que le SYMADREM va devoir relever dans les prochaines années ?

Il va falloir continuer la mise en œuvre du plan Rhône (échéance 2030) avec la signature d'un nouveau CPIER (contrat de plan interrégional Etat-régions) pour 2021-2027.

Mais l'un des véritables enjeux sera le littoral. Nous devons mener une réflexion sur le trait de côte du Grau-du-Roi à Port-Saint-Louis-du-Rhône et la submersion marine et aboutir à un projet concerté en remportant l'adhésion de tous les acteurs. C'est un chantier colossal.

Quels sont les chantiers pour 2021 ?

Pour le littoral, l'année 2021, sera marquée par des travaux d'entretien et de sécurisation des Saintes-Maries-de-la-Mer et par l'engagement des études pour les deux projets au Grau-du-Roi, à savoir le rechargement en sable de la plage du Boucanet et la restauration du cordon dunaire de la plage de l'Espiguette.

Côté fluvial, nous allons avancer sur la partie réglementaire des travaux des digues du petit Rhône et du grand Rhône aval (enquête publique...). L'objectif étant de débiter ces opérations en 2022.

Enfin le rehaussement des sites industrialoportuaires et fluviaux de Beaucaire et Tarascon et le ressuyage (évacuation des eaux déversées) seront les chantiers importants de cette année.



Tarascon-Arles : construction achevée

10, c'est le nombre de kilomètres de digue construits entre Tarascon et Arles et dont le chantier de terrassement est arrivé à son terme en fin d'année 2020, malgré quelques aléas météorologiques et l'épidémie de COVID-19. La protection est d'ores et déjà assurée même si les derniers aménagements dureront jusqu'au printemps. Quels travaux ont été réalisés et que reste-t-il à faire ?

Débutés en septembre 2018, les travaux auront duré deux ans pour faire émerger 10 km de digue. Cet ouvrage, parallèle à la voie ferrée, est situé à plus d'1 km de la rive gauche du fleuve. Il a été construit en remblai composé majoritairement du limon argileux présent et extrait du site. La digue est divisée en deux parties. L'une, longue de 5 km est résistante à la surverse. C'est-à-dire qu'elle a été bâtie afin de résister aux déversements. En effet, en plus du remblai classique en terre compactée, la paroi côté zone protégée a été enrochée puis bétonnée afin d'éviter toute brèche en cas de crues dont le débit serait supérieur à celui d'une crue centennale (11 500 m³/s). Les 5 km restants sont, quant à eux, calés 50 cm au-dessus des niveaux atteints par une crue millénaire soit un débit de 14 160 m³/s.

A cette occasion, les trois trémies présentes sur le linéaire ont été redessinées afin de s'intégrer dans la digue et d'assurer le même niveau de protection.

Mesures de compensation

Ces travaux menés dans le lit du fleuve, ont eu diverses incidences sur le milieu naturel, qui n'ont pas pu être évitées. Afin de les compenser, des mesures particulières ont été mises en œuvre.

500 000 m³ de sédiments accumulés dans le lit du fleuve en face de l'usine Fibre Excellence, ont été extraits afin de redonner de l'espace au fleuve.

Avec ce même objectif, une lône (bras mort du fleuve) a été creusée, modelée et renaturée sur 3 km de long et 70 m de large. Ainsi 200 gîtes pour la faune sauvage ont été créés et d'ici le printemps, 500 arbres, 16 000 arbustes, 16 000 hélophytes, 2 000 baliveaux auront fini d'être plantés. S'ajouteront à cela, 900 bulbes de nivéoles d'été et 100 tubercules d'aristoloches.

En bordure de la digue ce sont 300 arbres et 30 000 arbustes qui seront réimplantés pour former un corridor boisé de plus de 7 km. Ce dernier longera la voie communale entre Tarascon et Arles et une piste cyclable créée à l'occasion des travaux, grâce au financement complémentaire du département.



Prochains travaux

Bien que Tarascon et Arles soient mieux protégées, les travaux ne sont pas finis pour autant. Le prochain enjeu est le ressuyage avec un objectif : diminuer la hauteur d'eau et le temps d'inondation dans la plaine du Trébon en cas de crues d'un débit supérieur à 11 500 m³/s. Pour cela, deux chantiers se dérouleront sur 2021 : la mise en transparence hydraulique du canal des alpines et la réalisation d'un siphon sous le Vigieirat. Le premier chantier permettra de mettre hors d'eau les quartiers sud de Tarascon pour la crue de référence (mai 1856) et le second permettra un partage équitable des eaux entre la plaine du Trébon et les marais de la vallée des Baux en cas de déversement sur la digue résistante à la surverse. La création d'une digue de 1 mètre de haut est également prévue sur le Site-Industrialo-Fluvial de Tarascon qui assurera la connexion entre la digue et les quais de Tarascon. Sur l'autre rive, c'est le Site-Industrialo-Portuaire de Beaucaire géré par la CNR qui sera rehaussé. Ainsi la protection sera continue et homogénéisée sur les deux rives du Rhône.

LITTORAL

Littoral : travaux d'entretien annuels

Deux fois par an, des opérations d'entretien sont réalisées sur la trentaine d'ouvrages du littoral des Saintes-Maries-de-la-Mer : épis, brise-lames, digue à la mer... Cet hiver les travaux portent sur sept d'entre eux. Un programme d'entretien plus important cette année du fait de la multiplication des tempêtes ces quatre dernières années.

Décembre-janvier est la période la plus propice aux tempêtes. Ce sont elles qui font le plus de dégâts sur les ouvrages de protection contre la mer. « Il est donc important de procéder à un diagnostic. A partir des désordres constatés, nous définissons un programme de travaux » indique Pascal Mercier, ingénieur et responsable du service entretien et surveillance. Les interventions ont lieu en dehors de la période estivale et touristique, soit en mars/avril ou après le 15 septembre.

Cette année, sept ouvrages des Saintes-Maries-de-la-Mer, ont été réfectionnés avec la pose d'enrochements : l'épi tenon Clos du Rhône, le brise-lame Clos du Rhône, l'épi des arènes, l'épi est des Launes, le grand épi en T Thalacap, le grand épi en T de la Brise et la digue à la mer.

Cet entretien régulier est nécessaire pour éviter la dégradation des ouvrages, qui serait exponentielle en son absence. Les ouvrages, du programme « Invariants littoral » qui avait pour but le maintien du trait de côte, réalisés entre 2002 et 2012, ont globalement rempli leur rôle à savoir : recharger en sable les plages du centre du village. Néanmoins, la situation aux extrémités du village s'est dégradée à cause de l'érosion des fonds marins qui se poursuit et à laquelle s'ajoute la multiplication des tempêtes ces dernières années. Le sol supportant les épis, brise-lames... se creuse et s'incline, entraînant avec lui un basculement et un affaissement des ouvrages. La bathymétrie (mesures pour déterminer la topographie des fonds marins) que nous réalisons régulièrement est de plus en plus défavorable au droit de ces ouvrages. Le montant annuel des dépenses d'entretien sur le littoral est ainsi passé de 100 000 € / an sur la période 2010-2014 à 250 000 €/an sur la période 2015-2020, ce qui représente 2 % du montant des investissements. Un taux classique pour les ouvrages de génie civil.

Afin de pallier des interventions au coup par coup, une réflexion plus globale sur la gestion du trait de côte a été lancée au sein du SYMADREM afin de lutter durablement contre les problématiques d'érosion/accrétion et de submersion marine à l'échelle du territoire. L'objectif étant d'aboutir à un plan littoral à l'instar du plan Rhône.





Un nouvel enjeu : le ressuyage de la plaine du Trébon

Avec l'aboutissement de la construction de la digue Tarascon-Arles et ses 5 km de digue résistante à la surverse, le ressuyage des eaux après inondation est l'enjeu à venir.

Les travaux de la digue Tarascon-Arles viennent de s'achever et pour autant le travail du SYMADREM n'est pas terminé. En effet, 5 km de cet ouvrage sont dits résistants à la surverse. C'est-à-dire que pour une crue dont le débit serait supérieur à 11 500 m³/s, une lame d'eau passerait par-dessus la digue sans risque de brèche. Toutefois, une fois la plaine inondée, il s'agira d'évacuer l'eau le plus rapidement possible. C'est tout l'enjeu des travaux qui ont débuté en fin d'année 2020 au niveau du canal des Alpines et du Vigueirat.

Le canal des Alpines septentrionales permet l'irrigation de 6 500 ha de terres par an. Sa construction actuelle en remblai, bloque les écoulements liés aux déversements, ce qui a pour conséquence d'inonder par remous très tôt les quartiers sud de Tarascon. Il a donc été décidé de le rendre « transparent hydrauliquement ». Pour cela, il va être abaissé à la cote de 6 m NGF sur un linéaire de 300 m pour permettre à l'eau de passer par-dessus. Ces travaux permettront de baisser la hauteur d'eau de 30 à 50 cm en amont du canal des Alpines et de diviser le temps de ressuyage par deux.

Les premiers travaux préparatoires ont débuté au mois de novembre 2020. La période de chômage du canal s'étale de la fin décembre à la mi-mars 2021, période durant laquelle, le canal sera entièrement démonté, abaissé et reconstruit. Les travaux seront terminés au mois de mai 2021.

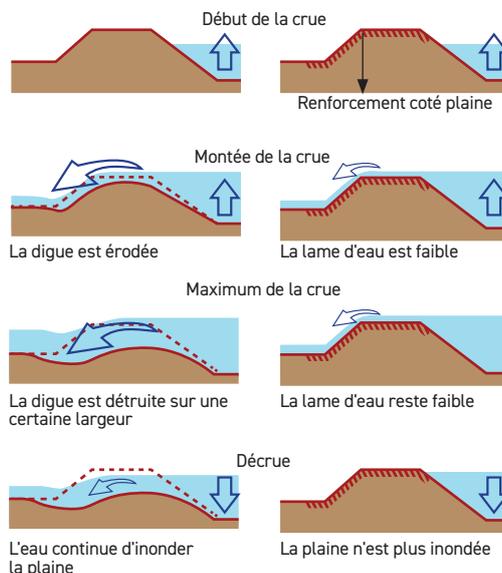
En parallèle, le fossé Est va être recalibré pour entraîner les eaux jusqu'à un siphon (ouvrage de génie civil en cours de construction). Une fois terminé, en fin d'année 2021, ce dernier canaliserà les eaux pour leur permettre de passer sous le canal du Vigueirat et ainsi les acheminer jusqu'à la plaine du Trébon.

Grâce à ces mesures la hauteur d'eau sera diminuée de 10 cm dans la plaine du Trébon en cas de crue avec un débit de 12 500 m³/s et de diviser les durées de submersions par deux*.

* De 10 jours (sans mesure) à 4 jours (avec mesures) au nord de la plaine de Trébon
De 12 jours (sans mesure) à 5 jours (avec mesures) au centre de la plaine de Trébon
De 17 jours (sans mesure) à 8 jours (avec mesures) au sud de la plaine de Trébon

Digue non résistante à la surverse

Digue résistante à la surverse



Directeur de la publication : Pierre Raviol - Rédacteur en chef : Thibaut Mallet - Rédaction : Aurélie Darnaud

Photos : SYMADREM - Imprimeur : Pure Impression - Réalisation : www.septlieux.fr - ISSN : 2105 - 3324

SYMADREM - 1182, chemin de Fourchon VC 33 - 13200 ARLES - Tél. 04 90 49 98 07 - symadrem@symadrem.fr - www.symadrem.fr

Nos partenaires :



Métropole Aix-Marseille



Communauté de Communes Terre de Camargue



Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole



Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagne



Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence



Communauté de Communes Petite Camargue